

Le 12 février 2026

Madame Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650,
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Précisions suivant la question de la Commission à l'audience du 11
février 2026 au sujet de la priorisation des projets déposés au Cadre pour
la Prévention de sinistres.**

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a développé un outil d'aide à la décision pour identifier les secteurs à risque potentiel d'érosion et de submersion côtière, afin de prioriser les secteurs potentiels d'intervention sur les 5 500 km de côtes du Québec maritime. Pour ce faire, le MSP utilise un indice d'appréciation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtière qui tient compte de huit paramètres en lien avec l'exposition aux aléas côtiers et la vulnérabilité :

1. Exposition à l'érosion - Date potentielle d'exposition
2. Exposition à l'érosion - Dangerosité des processus d'érosion
3. Exposition à la submersion - Épaisseur d'eau en climat actuel et futur
4. Exposition à la submersion - Dangerosité des processus de submersion
5. Type d'usage du bâtiment
6. Nombre de personnes qui dorment dans le bâtiment
7. Type de route
8. Longueur de détour s'il y a une fermeture de route

Lorsqu'un secteur est priorisé et qu'une entente de financement est signée avec une municipalité, le MSP évalue les actifs exposés aux aléas côtiers du secteur à l'étude, afin de les comparer aux coûts des différentes solutions analysées. Pour ce faire, le MSP calcule la somme de la valeur au rôle d'évaluation foncière le plus récent disponible de l'ensemble des immeubles (bâtiments et terrain) exposés aux aléas côtiers du site à l'étude, à laquelle est additionnée la somme de l'estimation de la valeur des infrastructures municipales au mètre linéaire (routes, aqueduc et égout).

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Le directeur régional,


Félix Caron